

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 8 janvier 2025 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Un (1) auditeur.

Absence motivée :

Mme Annie Galipeau,
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2501-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2024
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100 ADMINISTRATION

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Demande de Kebaowek
 - 110-02 MRC -Vallée de la Gatineau - Déclaration de compétence – Contrôle animalier
 - 110-03 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui – Coupures massives en Outaouais et gouvernance locale RLSVG
 - 110-04 Projet nouvelle caserne - Offre de service de la FQM
 - 110-05 Renouvellement des adhésions 2024 de diverse association et regroupements
 - 110-06 Pépinière Haute-Gatineau – Achat de jardinière été 2025
 - 110-07 Projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie – adjudication d'un contrat pour la conception des plans et devis pour un système d'évacuation et de traitement des eaux usées
 - 110-08 PG Solutions renouvellement des contrats CESA pour l'année 2025
 - 110-09 Résidents du chemin Potvin – Dossier déploiement internet haute vitesse
-

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 1^{er} janvier 2025
- 130-02 Présentation des comptes payés au 1^{er} janvier 2025
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 1^{er} janvier 2025
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 1^{er} janvier 2025
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2024

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Toponymie – Nomination d'un nouveau chemin privé – « chemin de la plénitude »

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Bilan 2024 – Préfète Chantal Lamarche

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2501-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2501-003

OPPOSITION AU PROJET DE L'INSTALLATION DE GESTION DE DÉCHETS PRÈS DE LA SURFACE (IGDPS) À CHALK RIVER

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada projette de construire une Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) à Chalk River, visant à entreposer 1,5 million de mètres cubes de déchets nucléaires de faible et moyenne activité;

CONSIDÉRANT QUE le site proposé pour ce projet est situé dans une zone marécageuse et à flanc de colline, avec un drainage direct vers la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la rivière des Outaouais constitue une source d'approvisionnement en eau potable essentielle pour jusqu'à 9 millions de personnes au Québec et en Ontario et représente un milieu naturel prisé pour les activités récréatives ;

CONSIDÉRANT QU' il est impératif de protéger cette ressource vitale contre tout risque de contamination radioactive à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE plus de 140 municipalités, municipalités régionales de comté et villages du Québec ont, depuis avril 2021, adopté des résolutions exprimant leur opposition aux plans actuels des Laboratoires Nucléaires Canadiens (CNL) pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) n'a pas tenu suffisamment de consultations publiques au Québec, limitant l'accès à l'information pour les municipalités et les citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence internationale de l'énergie atomique recommande l'enfouissement des déchets nucléaires dans des couches géologiques profondes, loin des populations et des sources d'eau potable

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

QUE ce Conseil exprime son opposition au projet de l'Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) des Laboratoires Nucléaires Canadiens (CNL) dans sa forme actuelle ;

QUE ce Conseil demande au gouvernement du Canada de respecter les normes internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière de gestion des déchets nucléaires ;

QUE ce Conseil exige du gouvernement canadien la tenue d'assemblées publiques supplémentaires dans les municipalités du Québec afin de permettre aux citoyens et aux élus de s'exprimer sur ce projet ;

QUE ce Conseil demande au gouvernement du Québec de prendre une position claire, ferme et publique contre ce projet et d'intervenir auprès des CNL pour exiger une révision complète du projet, conformément aux normes nationales et internationales de sécurité environnementale et sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-004

MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN CONTRÔLE ANIMALIER

CONSIDÉRANT la résolution 2024-R-AG-371 adoptée par la MRC Vallée de la Gatineau lors de l'assemblée du conseil des maires tenue le 27 novembre 2024 portant le titre « Intention de déclaration de compétence par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau quant à une partie du domaine de la compétence de sécurité portant sur la gestion et du contrôle animalier pour l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration de compétence vise à conclure une entente de services avec un organisme spécialisé dans le contrôle animalier pour harmoniser la gestion et permettre des économies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines conserve certains pouvoirs concernant les aspects non couverts par l'entente de service, notamment en ce qui concerne les animaux sauvages ou d'élevage;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales disposent d'un droit de retrait, mais que la Municipalité de Messines souhaite collaborer avec la MRC dans ce projet.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'APPROUVER la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau telle que décrite dans la résolution 2024-R-G371 relative à la gestion et au contrôle animalier;

DE CONFIRMER que la Municipalité de Messines ne souhaite pas se prévaloir de son droit de retrait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-005

APPUI À LA RÉSOLUTION 2024-R-AG-451 DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU RELATIVE AUX COUPURES EN SANTÉ ET À LA GOUVERNANCE LOCALE DU RLSVG

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté la résolution 2024-R-AG451 demandant au ministre de la Santé d'assurer l'équité dans la répartition des coupures budgétaires annoncées de 90 millions de dollars pour le CISSS de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-R-AG451 exprime une ferme opposition au transfert de gouvernance locale du Réseau local de Santé de la Vallée-de-la-Gatineau (RLSVG) vers le RLS de Wakefield;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Vallée-de-la-Gatineau est historiquement sous-financée en matière de soins de santé et qu'elle risque d'être disproportionnellement affectée par les coupures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines partage les préoccupations exprimées par la MRCVG concernant l'impact qui vient s'ajouter aux manquements déjà constatés sur les services de santé, notamment en soins à domicile, en transport adapté, et sur l'accès aux services essentiels tels que les prélèvements et l'endoscopie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines considère essentiel de défendre l'équité pour les régions rurales et d'assurer une consultation préalable des instances locales avant toute décision affectant la gouvernance et les services de santé ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin
Il est résolu;

D'APPUYER la résolution 2024-R-AG451 adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau concernant les coupures en santé et la gouvernance locale du RLSVG;

DE DEMANDER au ministre de la Santé d'effectuer les coupures annoncées au prorata de la population pour garantir l'équité entre les régions rurales et la Ville de Gatineau et d'assurer la consultation préalable du comité territorial santé et des élus val-gatinois avant de procéder aux coupures annoncées;

DE S'OPPOSER fermement au transfert de gouvernance locale du RLSVG vers le RLS de Wakefield.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-006

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE; la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité de Messines utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Ronald Cross, maire, et Jim Smith, directeur général, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Messines, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Jim Smith, directeur général, soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-007

RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS 2025 DE DIVERSES ASSOCIATIONS ET REGROUPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'assurer à son personnel une source de référence et d'accompagnement, le conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que ces employés adhèrent annuellement aux diverses associations selon leur champ de responsabilité, dont celle-ci ont comme objectif d'informer les acteurs du monde municipal ou de représenter les municipalités auprès des instances gouvernementales ou autres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'AUTORISER l'adhésion ou l'inscription aux associations ou regroupements pour l'année 2025, par conséquent autorise le déboursé des frais applicables tels que suit à savoir :

N°	ASSOCIATION	DESCRIPTION	FRAIS D'ADHÉSION 2025
1	ADMQ	Adhésion pour le directeur général et la secrétaire-trésorière	1 915.00\$
2	COMBEQ	Adhésion pour deux inspecteurs en bâtiment et en environnement	615.00 \$
3	ACSIQ	Adhésion pour le directeur du service incendie,	310.00 \$
4	FQM	Frais d'adhésion 2025	2 134.25 \$
5	Québec Municipal	Service internet 2024-2025	325.00 \$
TOTAL :			5 299.25\$

* Taxes applicables en sus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-008

PÉPINIÈRE HAUTE-GATINEAU – AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES POUR L'ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent renouer avec le programme d'embellissement de la rue Principale au cours de la prochaine période estivale, et ce, en suspendant des jardinières dans un certain nombre de poteaux d'électricité longeant la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de jardinières nécessaires est évalué à 50 pots;

CONSIDÉRANT QUE les jardinières achetées de la Pépinière Haute-Gatineau pour l'été 2024 étaient de bonne qualité à un prix très compétitif;

CONSIDÉRANT QUE la Pépinière de la Haute-Gatineau de Egan-Sud est la seule à offrir des jardinières produites localement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le prix 2024 demandé par la Pépinière de la Haute-Gatineau pour la fourniture de jardinières est de 55.00\$.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat de 50 paniers suspendus de 16" contenant 22 boutures de géraniums lierres pour l'été 2024 et ce, de la Pépinière Haute-Gatineau de Egan-Sud au coût de 55.00\$ par jardinière en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-009

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR UN SYSTÈME D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu la construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour répondre aux besoins de la communauté et assurer une gestion adéquate des services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la conception des plans et devis pour la gestion des eaux usées est une étape essentielle pour assurer la conformité réglementaire et la bonne réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE M. Joël Lacroix, ingénieur, a présenté une soumission répondant aux besoins spécifiques de la Municipalité pour un montant de 2 500\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'André Benoit,
Il est résolu :

D'ENTÉRINER l'adjudication du contrat pour la conception des plans et devis des eaux usées pour le projet de construction de la nouvelle caserne d'incendie à M. Joël Lacroix, ingénieure, pour un montant total de 2 500 \$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire approprié, selon les disponibilités financières prévues au budget de la Municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

R2501-010

PG SOLUTION – RENOUELEMENT DES CONTRATS CESA POUR L'ANNÉE 2025

Sur une proposition d'Anne Langevin
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement et le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications, auprès de la firme PG Solutions pour l'année 2025 au montant de 18 732.00 \$ en plus des taxes applicables.

N°	DESCRIPTION	FACTURE	MONTANT
1	Suite AccèsCité finances + modernisation	CESA53787	10 288.00\$
2	Gestipattes	CESA54838	499.00\$
3	Suite AccèsCité Territoire	CESA55346	8386.00\$
4	Portail de données immobilières	CESA55602	964.00\$
TOTAL (taxes applicables en sus) :			20 137.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-011

DÉPLOIEMENT DE LA HAUTE VITESSE DANS LE SECTEUR DU CHEMIN POTVIN

CONSIDÉRANT QUE malgré la transmission de la résolution R2407-171 en juillet 2024, demandant une intervention rapide dans le dossier du déploiement de la fibre optique pour les résidents du chemin Potvin, aucune action tangible n'a été entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la situation demeure inchangée, les résidents concernés restant privés d'un service d'Internet haute vitesse promis par le gouvernement en 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette inaction cause un préjudice important aux résidents, notamment en limitant leurs capacités économiques, éducatives et sociales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge inacceptable que les délais annoncés par le fournisseur Bell ne soient toujours pas respectés et que le gouvernement tarde à intervenir efficacement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

DE RÉITÉRER la demande faite au gouvernement, et plus particulièrement à monsieur Gilles Bélanger, adjoint parlementaire du ministre des Finances pour le volet Internet haute vitesse, d'intervenir personnellement dans ce dossier.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution, accompagnée d'une lettre explicative, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

D'EXIGER des réponses claires et des échéanciers précis sur la résolution de cette situation dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2501-012

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 décembre 2024, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 103 707.97.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-013

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'André Benoit,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024, pour la somme de 591 460.92 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-014

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024, dont celle-ci représente la somme de 64 337.23\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2501-015

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Galipeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 décembre, dont celui-ci représente une somme de 45 660.26\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2401-016

SERVICE INCENDIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R2501-017

COMMISSION DE TOPONYMIE – OFFICIALISATION DE LA VOIE DE CIRCULATION – CHEMIN DE LA PLÉNITUDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu une demande de la part du Gestion Alex et Éric inc. pour la nomination d'une nouvelle voie publique privée, qui porterait le nom de « chemin de la plénitude »;

CONSIDÉRANT QUE le secteur concerné se distingue par son environnement silencieux, sa forêt naturelle et son caractère « havre de paix »;

CONSIDÉRANT QUE ce nom a été retenu pour sa capacité à évoquer le calme, la quiétude et l'harmonie naturelle qui caractérisent l'emplacement et qu'il contribue à valoriser le patrimoine toponymique local en mettant de l'avant ce qui caractérise l'identité et la beauté de la région;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu;

DE DÉPOSER une demande de nomination de lieu auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser la nouvelle voie privée qui porterait dorénavant le nom « chemin de la Plénitude »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2501-018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Adjointe à la direction

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général